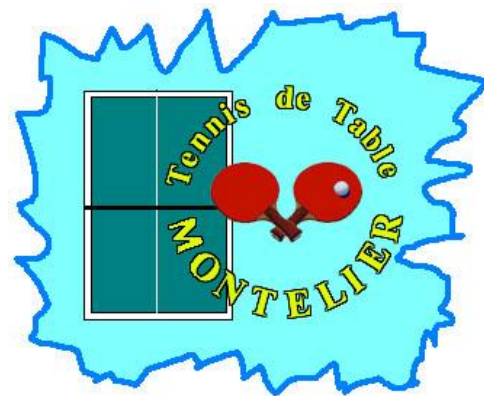


**TOURNOI REGIONAL DU
TENNIS DE TABLE DE MONTELIER**
proche de Valence (comité 26-07)
HOMOLOGATION N° 2421/2025-R

Samedi 18 Avril 2026

Gymnase, 9 Rue Robert Schuman 26120 Montélier



Club FFTT 01260040

REGLEMENT DU TOURNOI

Chaque participant ou accompagnateur sera soumis aux mesures sanitaires imposées et en vigueur à la date du tournoi

Article 1 : Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés à la FFTT de la Ligue Auvergne-Rhône Alpes, à partir de la catégorie Benjamin. Les joueuses ou joueurs engagés ce jour-là dans une épreuve nationale ou régionale ne sont pas autorisés à participer.

Article 2 : Les rencontres se dérouleront sur 16 tables minimum au gymnase municipal quartier la Pimpie à Montélier, 9 Rue Robert Schuman, suivant les règles de la FFTT.

Pour tous les tableaux, les poules sont composées de 3 joueurs (en règle générale) avec 2 qualifiés par poules, puis tableau final à élimination directe. Toutes les parties se jouent au meilleur des 5 manches de 11pts. Les joueurs doivent assurer l'arbitrage dans leur poule, et les perdants dans le tableau final sont tenus d'arbitrer la partie suivante ou toute autre partie désignée par le juge arbitre.

Les classements pris en compte sont ceux du début de la seconde phase (points licence)

Les balles utilisées seront des balles plastiques, homologuées 3*** et fournies par les joueurs.

Article 3 : Les engagements sont limités à 3 tableaux par joueur, avec un maximum de 48 joueurs par tableau. (voir aussi Article 4)

Les droits d'engagement sont fixés à 9€ pour 1 tableau, 16€ pour 2 tableaux et 22 € pour 3 tableaux, le paiement se fera sur place. La dotation totale du tournoi est d'environ **1900 euros**.

Un joueur éliminé dans 2 tableaux peut, après l'accord du juge-arbitre s'inscrire dans un tableau supplémentaire au prix de 9€, si cela ne perturbe pas l'avancement du tournoi.

IMPORTANT : il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT :

"Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre." Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.) => pour consulter les Règles du Jeu : http://www.fftt.com/reglements/regles_jeu.htm

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au Vendredi 17 Avril à 18H00, avec un lien sur notre site

<https://ttmontelier.fr/>, sur Facebook [tennis de table montélier](#), ou inscription par e-mail aux adresses suivantes :

gressard.claude@orange.fr
thbarbarot@gmail.com
gsellier1@gmail.com

Claude Gressard : 06 64 54 61 97
Thierry Barbarot : 06 83 87 01 38
Gilles Saint-Ellier : 06 13 34 38 09

Le juge arbitre se réserve le droit de refuser toute inscription sur place. En cas d'acceptation, celle-ci sera majorée de 1€ par tableau et ne pourra donner lieu à aucune modification du tirage au sort effectué préalablement. Le joueur sera placé dans une poule disponible du tableau, sans tenir compte d'aucun critère (club ou classement).

Le scratch sera prononcé 10mn après l'appel du joueur dans son tableau.

Article 5 : Le pointage des joueurs devra être effectif au moins 30mn avant l'horaire de début de chaque tableau. Le tirage au sort des poules sera effectué sur place, en public, par le Juge-Arbitre 30mn au moins avant le début des tableaux.

Article 6 : Le tournoi sera géré sur SPID. Les résultats seront remontés sous 48h sur le site fédéral pour prise en compte des résultats dans le calcul des classements individuels.
Les décisions du juge arbitre sont sans appel sur le plan sportif. Tout engagement au tournoi entraîne l'acceptation sans restriction du présent règlement. Pour tout point non prévu dans le présent règlement, il sera fait application des règlements fédéraux de la FFTT.

Article 7 : Tenue sportive correcte exigée, les chaussures à semelle noire sont interdites dans le gymnase. Chaque participant ou accompagnateur devra avoir un comportement correct et respectueux.

Article 8 : L'organisateur, le Tennis de Table de Montélier, décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels dans l'enceinte du gymnase ou dans les voitures garées sur les parkings aux alentours de la salle.

L'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les décisions appropriées à la bonne marche du tournoi.

Article 9 : L'organisateur, le Tennis de Table de Montélier se réserve le droit de diminuer la dotation d'un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant (moins de 12 inscrits), voire de l'annuler. Les joueurs concernés seront avertis au plus tôt.

Article 10 : Des vestiaires homme et femme, sanitaires (dont 1 sanitaire pour handicapés) et douches sont à la disposition des participants. Buvette et buffet permanents tout au long de la journée.

Article 11 : La juge-arbitre du tournoi sera Mme Véronique MILHE-POUTINGON (JA3, licence 6930161 du TT SAINT GENIS LAVAL) et sera assistée par un licencié du TT MONTELIER.

Le responsable du tournoi est : Romain SECRET, président, 50 Impasse Truchet 26300 ALIXAN
(stiifler69@yahoo.fr 06 23 45 64 17)

Tableau récapitulatif

Tableaux	1er	2ème	½ finaliste	Horaire
A : < 7 (500 à 699pts)	Coupe + 50 €	25 €	10 €	8h30
B : <9 (500 à 899pts)	Coupe + 60 €	30 €	15 €	13h30
C : <11 (500 à 1099pts)	Coupe + 90 €	40 €	20 €	10h30
D : <12 (500 à 1199pts)	Coupe +100 €	45 €	20 €	14h30
E : <13 (500 à 1299pts)	Coupe +110 €	50 €	25 €	12h30
F : <15 (500 à 1499pts)	Coupe +130 €	60 €	30 €	9h30
G : < 18 (500 à 1799pts)	Coupe +140 €	65 €	30 €	11h30
H : toutes séries	Coupe +170 €	80 €	35 €	16h00

Règlements fédéraux :

II.606.1 Licenciation

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

II.606.2 Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

.Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)

.Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)

.Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence>

.Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fftt.com/spid/home.do>

.Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS)

-Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.
